

## CONTRAINTES STRUCTURELLES ET CONTRAINTES D'ENCHAINEMENT DANS LA DESCRIPTION DES CONNECTEURS CONCESSIFS EN CONVERSATION\*

Jacques Moeschler

F.N.S.R.S. - Université de Genève

S'il est apparu depuis peu qu'une théorie de l'argumentation devait s'inscrire dans le cadre d'une théorie de la conversation, de même qu'une approche conversationnelle des faits linguistiques ne pouvait se passer d'une composante argumentative, il semble peu contestable que de telles théories soient suffisamment fondées pour s'articuler sans difficulté. Les lignes qui suivent voudraient cependant proposer un mode original de relation entre faits argumentatifs et faits conversationnels, à partir de l'observation de certains connecteurs pragmatiques (les concessifs). La nécessité d'une telle articulation est liée aux objectifs apparemment semblables que se posent tant l'analyse argumentative que l'analyse conversationnelle, à savoir la mise en place d'un modèle rendant compte à la fois de l'interprétation des énoncés par les sujets parlants et des conditions à l'enchaînement de ces énoncés. Si l'analyse conversationnelle a jusqu'à présent posé des contraintes fonctionnelles (ou de structure) sur l'enchaînement et l'interprétation, l'analyse argumentative s'est contentée de poser des contraintes (en termes d'instruction) sur l'orientation des constituants articulés par les connecteurs dits argumentatifs. Or ces deux ordres de faits apparaissent certes interdépendants,

---

\* Ce travail se situe dans la ligne de recherche esquissée dans ma thèse (Moeschler 1982) et plus particulièrement les chapitres 3 pour les contraintes d'enchaînement et 4 pour les contraintes structurelles. Il renvoie par ailleurs à la description des connecteurs concessifs proposée dans Moeschler & de Spengler (1982) de même qu'aux propositions sur les relations argumentation-conversation formulées dans Moeschler, Schelling & Zenone (1982). Je remercie particulièrement O. Ducrot pour ses suggestions et l'attention donnée à mon travail, ainsi que le Fonds national suisse de la recherche scientifique, dans le cadre duquel s'inscrit cette recherche (projet no 81.981.0.82).

mais relèvent de principes analytiques différents. De plus, leur articulation semble paradoxalement ou triviale ou complexe. Triviale, dans la mesure où personne ne contestera d'une part que les connecteurs pragmatiques ou argumentatifs sont des foncteurs de structuration du discours (intervenant dans les procédures d'enchaînement et d'interprétation) et d'autre part qu'en tant que tels ils constituent des indicateurs de fonctions illocutoires ou interactives. Complexes cependant, car il semble peu adéquat d'associer à quelque connecteur que ce soit un statut fonctionnel x (dans la mesure où le connecteur peut appartenir à un énoncé ayant une fonction tant illocutoire qu'interactive) et que la relation qu'il introduit n'est pas nécessairement de nature argumentative (cf. notamment Auchlin 1981). Pour éviter ce type de non-lieu, l'approche que je proposerai visera dans un premier temps à distinguer les contraintes posées par la conversation (*contraintes structurelles*) sur l'interprétation et l'enchaînement d'un énoncé introduit par un connecteur des contraintes posées par le connecteur lui-même sur l'enchaînement et l'interprétation (*contraintes d'enchaînement*). Si cette première distinction permettra de résoudre certains problèmes posés à l'analyse conversationnelle par l'analyse argumentative, une deuxième distinction sera nécessaire pour rendre compte de faits que l'analyse argumentative ne peut résoudre sans se référer à une théorie de la conversation. Je fais ici référence à la distinction, fondamentale pour la description des connecteurs, entre *conditions d'emploi* et *instructions*. Si les propositions formulées auront nécessairement un caractère présomptueusement général (condition nécessaire à leur falsification), elles seront cependant, pour les besoins de la cause, limitées aux connecteurs pragmatiques de concession.

J'aimerais d'abord poser deux séries de faits problématiques pour l'analyse conversationnelle, qui interrogent le statut des connecteurs pragmatiques en tant qu'indicateurs de fonctions illocutoires et/ou interactives<sup>(1)</sup>. La première série de faits concerne l'ambiguïté de la

(1) Je rappelle brièvement que dans la tradition genevoise, l'analyse conversationnelle pose, outre un principe d'organisation hiérarchique de la conversation (en échanges, interventions et actes de langage) un principe d'organisation fonctionnelle définissant des relations fonctionnelles illocutoires entre interventions à l'intérieur de l'échange (inter-interventions) et des relations fonctionnelles interactives à l'intérieur de l'intervention (intra-interventions) (cf. Roulet 1981 et Moeschler 1982, 152-5).

lecture fonctionnelle (interprétation) à donner à l'intervention réactive (cf. 1) alors que la seconde interroge le mode de composition complexe (qualifiée depuis Auchlin, Moeschler & Zenone 1981 d'intégration - cf. 2) :

(1) A : *Gaston a beaucoup travaillé*  
B : *Il a pourtant échoué à ses examens*

(2) A : *Tu viens au ciné ce soir ?*  
B1: *Ça m'embête, mais je viendrai quand même*  
B2: *Je viendrai, mais ça m'embête*

Il apparaît tout d'abord qu'en (1) B peut donner lieu à deux lectures. D'une part une lecture concessive, où B pose simplement une contradiction entre deux ordres de faits (avoir beaucoup travaillé et échouer à ses examens) par l'intermédiaire de l'implication conventionnelle posée par le premier (avoir beaucoup travaillé implique ne pas échouer à ses examens). D'autre part une lecture réfutative où B entraîne conventionnellement non-A. Cette ambiguïté est certes déclenchée par le connecteur concessif *pourtant*, mais ne pose pas à ce titre de problème explicatif, puisque les deux interprétations sont compatibles avec le schéma général du connecteur que l'on peut résumer comme suit (cf. Moeschler & de Spengler 1982) :

(3) *p pourtant q*  
(i) on a *p*  
(ii) *p* entraîne conventionnellement *non-q*  
(iii) or on a *q* (contradictoire à *non-q*)<sup>(2)</sup>

Si le problème n'est pas situé au plan de l'homogénéité de la description de *pourtant*, il est par contre à placer au plan de l'explication fonctionnelle du fait conversationnel (1). Deux solutions sont à cet égard imaginables, mais qui me semblent manquer une généralisation importante :

(2) Notons que la lecture de la séquence *p pourtant q* peut être symétrique à celle donnée en (3) :

(3') *p pourtant q*  
(i) on a *q*  
(ii) *q* entraîne conventionnellement *non-p*  
(iii) or on a *p* (contradictoire à *non-p*).

(a) On serait en droit tout d'abord de décider qu'il faut distinguer deux *pourtant*, *pourtant*<sub>1</sub> (concessif) et *pourtant*<sub>2</sub> (réfutatif). Cette interprétation (proposée dans Moeschler & de Spengler 1981 pour *quand même*) a l'avantage de permettre d'associer au connecteur pragmatique le statut de *marqueur indicatif de fonction* (cf. Roulet 1981), interactive dans le premier cas, illocutoire dans le second. En d'autres termes, la distinction entre deux *pourtant* permet d'intégrer telle quelle l'analyse argumentative des connecteurs à l'analyse conversationnelle et d'associer au connecteur pragmatique un statut privilégié, celui de *marqueur indicatif de fonction*. Cependant, bien que la concession soit une fonction interactive intra-intervention et la réfutation une fonction illocutoire réactive inter-intervention, il est impossible de poser un principe de reconnaissance formel pour distinguer lequel des deux *pourtant* est à l'oeuvre, puisque *pourtant*<sub>1</sub> peut apparaître tant en dialogue qu'en monologue. Le raisonnement est donc circulaire, la distinction entre *pourtant*<sub>1</sub> et *pourtant*<sub>2</sub>, basée sur une différence interprétative, n'éclairant aucunement la procédure interprétative. La deuxième solution semble à cet égard plus pertinente :

(b) On peut admettre (comme le font d'ailleurs Bruxelles et al. 1980, 126 pour *mais*) que toute séquence dialogique de type

(4) A : *p*

B : CP *q* (où CP = connecteur pragmatique)

est à interpréter comme implicitant en B *p* :

(4') A : *p*

B : (*p*) CP *q*

Cette solution évite la distinction gênante entre deux *pourtant* et permet d'associer un statut fonctionnel unique au connecteur, à savoir celui de *marqueur de fonction interactive*, étant donné que la relation qu'il pose est à reconstruire dans l'intervention où il apparaît. Cependant, si cette solution résout le problème du statut fonctionnel du connecteur

pragmatique, elle ne permet en aucun cas de rendre compte de l'ambiguité de (1). Pis, elle amènerait à faire de la réfutation un cas particulier de la concession, étant donné que la contradiction posée par *pourtant* serait toujours un fait interne à l'intervention. Or comme la réfutation est une fonction illocutoire de nature très différente de la concession, en tant que la contradiction est posée et résolue de façon non identique (cf. Moeschler & de Spengler 1982 et Moeschler 1982), cette solution ne me semble pas devoir être retenue. Avant de proposer une solution différente, examinons la deuxième série de faits, qui relève du même type d'explication.

Le problème posé par les réponses B1 et B2 en (2) est le suivant : bien que chacune des réponses constitue une réaction positive (l'information *je viendrai* est orientée positivement à la question, et n'est pas invalidée), on sent très bien qu'elles ne donnent pas lieu à un même type de suites conversationnelles. B1 ne semble pas provoquer une poursuite de la conversation, si ce n'est une prise en compte du caractère positif de la réponse, malgré la contradiction posée par l'inféré du premier acte (*ça m'embête*) et la réponse (*je viendrai*). La contradiction est résolue, ceci en vertu de la propriété qu'a *quand même* d'introduire la conclusion *non-r* (cf. Moeschler & de Spengler 1982). B2, par contre, semble problématique, bien que tout à fait acceptable (ceci indépendamment du contexte dans lequel il peut apparaître). Son caractère bizarre est lié au fait que les conclusions que l'on peut tirer du deuxième acte introduit par *mais* semblent incompatibles avec la réponse positive à la question. Une suite est à ce titre nécessaire, sous la forme par exemple d'une demande d'explication. Le paradoxe, au départ lié aux propriétés argumentatives des deux réponses (réponse globalement orientée à la question en B1 vs antiorientée en B2) peut recevoir l'explication conversationnelle suivante - rendant compte pour B2 en tout cas de son acceptabilité (cf. Moeschler & de Spengler 1982). Si l'on admet l'hypothèse conversationnelle selon laquelle les constituants conversationnels de toute séquence *s'intègrent* pour former des constituants plus complexes, je dirai que le caractère complet de B1 est lié au fait que l'intégration est d'abord monologale (B1), puis dialogale (A-B1), alors qu'elle est dialogale (A-*je viendrai*), puis monologale (*je viendrai - mais ça m'embête*) en B2. L'ordre dialogal-monologal

de cette dernière suite rend compte de la possibilité, sinon de la nécessité d'une poursuite de l'interaction.

Quelles sont les conséquences que l'on peut tirer de ces deux descriptions (argumentative et conversationnelle) de la séquence (2) ? Il semble en effet que l'une ou l'autre analyse (par co/antiorientation et par ordre de procédure d'intégration) rende compte du fait problématique, à savoir la clôture ou la poursuite de la conversation. Cependant, ce qui n'est pas expliqué dans les deux cas, c'est la nature du principe rendant compte de ces faits. En effet, une approche argumentative ne peut que poser des conditions nécessaires sur la clôture (coorientation), mais le phénomène en tant que tel est observé et non prédit (par absence de conditions suffisantes). De même, l'approche conversationnelle esquissée ci-dessus ne rend finalement compte que des modalités d'enchaînement des constituants, mais ne pose pas de conditions fortes sur la spécification du caractère complet d'une séquence (de son intégration maximale au sens de Moeschler 1982, 181). En d'autres termes, l'explication du phénomène est dans les deux cas formulée en termes d'enchaînement (de conditions d'enchaînement), alors que le problème à expliquer est de nature structurelle (caractère complet vs incomplet de la séquence). Là aussi, il semble nécessaire de poser un principe général sur la conversation permettant de simplifier la description.

Pour rendre compte des deux ordres de faits présentés en (1) et (2), il me faut faire deux hypothèses internes sur la conversation. Ces deux hypothèses me permettront de poser deux types de contraintes. La première hypothèse (H1) définit les *contraintes structurelles*, la deuxième (H2) les *contraintes d'enchaînement*<sup>(3)</sup>.

Soit l'hypothèse externe suivante :

H1 : toute conversation pose une double contrainte, en tant qu'elle impose aux participants d'une part de poursuivre l'interaction et d'autre part de clore l'interaction.

(3) Je suis grandement redevable du travail d'O. Ducrot qui, dans son séminaire de Genève, a introduit cette distinction pour rendre compte du travail de l'équipe genevoise sur la conversation.

Cette hypothèse définit ce que j'appellerai les contraintes structurelles. Il apparaît dès lors que les problèmes d'interprétation en (1) et d'explication argumentativo-conversationnelle en (2) se résolvent facilement. En (1), l'interprétation donnée à la réplique *Il a pourtant échoué à ses examens* dépend non pas tant des instructions associées au connecteur (explication argumentative) ou du statut du marqueur (hypothèse fonctionnelle ou conversationnelle) mais du *choix* qu'opère l'interprétant (A) : interpréter B comme une réfutation, c'est choisir de satisfaire la contrainte *clore*, alors qu'interpréter B comme une concession, c'est choisir de satisfaire la contrainte *poursuivre*. De façon plus générale, je dirai que les connecteurs concessifs, en tant qu'ils introduisent à la fois une contradiction et un mouvement inférentiel (cf. Moeschler & de Spengler 1982) indiquent de façon cruciale le double aspect de cette contrainte : en introduisant une contradiction, ils posent le problème de la résolution (clôture) de la conversation, alors qu'en introduisant une inférence, ils posent le problème de la poursuite de la conversation. Si le problème du choix de l'un ou l'autre aspect de la contrainte structurelle est un phénomène interprétatif en (1), il apparaît qu'en (2) un tel choix est donné comme tel par B. Plus précisément, la réponse B1 satisfait la contrainte *clore*, alors que la réponse B2 remplit la contrainte *poursuivre* (l'évaluation portant ici sur les intentions associées à l'énonciateur de B et non sur l'interprétation des réponses). Il apparaît donc que le problème de l'ambiguïté pragmatique de la réponse en (1), de même que la différence entre les conséquences conversationnelles associées à la réponse en (2), peuvent recevoir une explication simple et identique, si on admet que ces réponses relèvent d'une contrainte structurelle (*clore/poursuivre*). Cependant, en tant que contenant chacune un connecteur pragmatique dont la fonction est d'enchaîner sur du contexte, cela presuppose qu'elles satisfont également des contraintes d'enchaînement.

Pour rendre compte de ces contraintes, et de leur rôle dans les exemples (1) et (2), il est nécessaire de faire l'hypothèse externe H2 suivante, déterminant l'objet de l'analyse conversationnelle, et l'hypothèse interne H3 déterminant le deuxième type de contrainte posée par la conversation (contraintes d'enchaînement) permettant de rendre compte des observables :

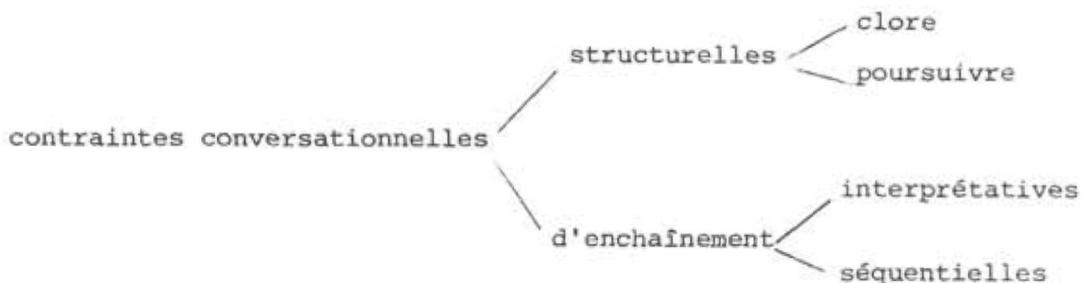
H2 : l'analyse conversationnelle doit rendre compte des faits d'interprétation et de mise en séquence.

H3 : toute conversation pose une double contrainte sur ses constituants, c'est-à-dire à la fois une contrainte interprétative et une contrainte séquentielle (contraintes d'enchaînement) :

(i) contrainte interprétative : toute interprétation est un fait dialogique. L'interprétation d'un constituant  $c_i$  d'un énonciateur  $E_i$  est un fait de  $c_j$  par  $E_j$

(ii) contrainte séquentielle : tout enchaînement de  $c_j$  sur  $c_i$  se fait via la satisfaction de  $c_j$  de conditions imposées (4) par  $c_i$ .

Ces deux hypothèses presupposent donc l'interdépendance des faits d'interprétation et des faits de mise en séquence. Dans la mesure où les séquences (1) et (2) sont bien formées et interprétables, cela signifie qu'elles satisfont les contraintes d'enchaînement, c'est-à-dire les contraintes séquentielles et interprétatives. Je n'entrerai pas ici dans le détail de l'analyse étant donné que les problèmes liés à (1) et (2) relèvent des contraintes structurelles et non des contraintes d'enchaînement. Je reviendrai plus précisément sur ces contraintes d'enchaînement en rapport aux connecteurs concessifs. Avant d'aller plus loin, je résumerai par le tableau suivant les deux hypothèses sur la conversation :



J'ai mentionné précédemment deux problèmes posés à l'analyse conversationnelle en essayant de montrer en quoi l'hypothèse interne sur la

(4) On trouvera dans Moeschler (1982, 168) une application de ces deux principes - qualifiés respectivement de principe d'interprétation et de principe de satisfaction - à la description des séquences réfutatives.

conversation (contraintes structurelles) permettait de donner une explication non argumentative. J'aimerais maintenant présenter brièvement quelques problèmes posés à l'analyse argumentative et indiquer comment le recours aux contraintes d'enchaînement peut les résoudre. Ces faits sont de deux ordres : premièrement la reconnaissance, à titre de fait, c'est-à-dire via une hypothèse externe, de deux types de discours marqués comme tels par les connecteurs (discours argumentatif vs démonstratif, cf. Moeschler & de Spengler 1982) ; deuxièmement, l'ambiguïté, dans les travaux sur l'argumentation entre orientation et conclusion attachées au connecteur <sup>(5)</sup>.

Le premier ordre de fait est lié à l'unicité du traitement des connecteurs pragmatiques dans le cadre de l'analyse argumentative. Pour Anscombe & Ducrot, un connecteur pragmatique a pour principale propriété de présenter un *argument* comme destiné à servir une *conclusion*, l'argument pouvant être ou non donné par le cotexte, recevoir un statut sémantique (contenu) ou pragmatique (acte d'énonciation) et la conclusion être implicite ou explicite. L'examen des connecteurs pragmatiques de concession nécessite néanmoins de nuancer quelque peu cette thèse, et notamment le fait qu'ils articulent des arguments et des conclusions. Il apparaît en effet que certains concessifs peuvent se substituer l'un à l'autre, sans modifier, au plan logique, les relations entre les constituants, mais en modifiant néanmoins au plan discursif la relation. Les exemples (5)-(5") sont à cet égard illustratifs :

- (5) *La rivière était en crue, mais le pont a résisté*
- (5') *La rivière était en crue, mais le pont a quand même résisté*
- (5") *La rivière était en crue, pourtant le pont a résisté*

---

(5) Cette ambiguïté a été levée dans les travaux plus récents d'Anscombe & Ducrot (cf. notamment Anscombe 1982) de même que dans Moeschler, Schelling & Zenone (1982).

Dans les trois cas, on peut observer que les connecteurs établissent une relation (contradiction) entre les deux actes qu'ils relient, ceci par l'existence d'une implication entre LA RIVIERE ETRE EN CRUE et NEG (LE PONT RESISTER). Cependant, le discours dans lequel s'inscrit cette relation n'est pas le même. Il est argumentatif au sens de Anscombe-Ducrot en (5) et (5') dans la mesure où *la rivière était en crue* est orientée vers une certaine conclusion, qui se trouve être la contradictoire de *le pont a résisté*, alors qu'il est démonstratif dans le cas de (5'') étant donné que pourtant définit la relation d'implication comme nécessaire ou de nature causale. En d'autres termes, l'énonciateur parle d'objets de discours dans un cas, d'états de choses dans l'autre. Si donc on observe (hypothèse externe) que l'énonciateur présente des discours de natures et d'objets différents (argumenter vs démontrer ou prouver), il n'empêche que ces discours ont une fonction (au sens de l'analyse conversationnelle) identique. De telles interventions doivent donc être soumises aux mêmes contraintes (structurelles et d'enchaînement). Je montrerai plus loin en quoi ces discours peuvent être définis comme *argumentatif* et *démonstratif* (non argumentatif) tout en conservant une base explicative commune, ce que l'analyse argumentative ne me semble pas pouvoir faire<sup>(6)</sup>.

Le deuxième problème posé par l'analyse argumentative, qui me semble devoir recevoir comme le premier un correctif conversationnel, est lié à l'ambiguité de la relation être un argument pour. Soit les deux exemples suivants :

- (6) *Il fait beau, mais je suis fatigué ; je ne vais donc pas sortir*
- (7) *Il est presque huit heures : dépêche-toi, sinon nous allons arriver en retard*

---

(6) On pourrait objecter à mon raisonnement la chose suivante : reconnaître une relation d'argument à conclusion en (5)-(5') vs une relation entre contenus en (5'') revient à distinguer ces deux types de discours comme argumentatif vs non argumentatif. Cependant, je ne vois pas comment dans cette perspective on pourrait rendre compte que les énoncés en question satisfont aux contraintes d'enchaînement, c'est-à-dire peuvent à la fois recevoir une interprétation et un enchaînement.

Il est incontestable que ces deux énoncés présentent des arguments en faveur de certaines conclusions. En (6), l'énonciateur argumente d'abord pour la sortie, puis contre la sortie, de même qu'en (7), il présente un argument pour son injonction visant l'accélération du processus préparatif de son interlocuteur. Cependant, la conclusion (respectivement *je ne vais donc pas sortir et dépêche-toi*) n'est pas donnée par l'argument. Il n'appartient pas au sens de *presque huit heures d'impliciter dépêche-toi*, de même qu'il n'est pas donné au sens de *être fatigué l'implication de ne pas sortir*. Ce qui est au contraire imposé par le connecteur ou le marqueur argumentatif, c'est une *orientation*, c'est-à-dire le sens général dans lequel il faut aller pour interpréter correctement l'énoncé (respectivement le "tard" et le "ne rien faire")<sup>(7)</sup>. Si cette distinction entre orientation (de l'argument) et conclusion peut très bien être formulée dans le cadre d'une théorie de l'argumentation, de même que la distinction argumentatif/démonstratif, j'aimerais cependant proposer une formulation qui relève de principes généraux liés à la conversation, et plus particulièrement de l'hypothèse interne H3. Cette approche, qui vise à contraindre conversationnellement les faits argumentatifs, me semble se justifier par la généralité des procédures "explicatives" que je formulerais dans les lignes qui suivent.

En quoi l'analyse argumentative peut-elle être modifiée par les principes liés à l'analyse conversationnelle ? Dans l'optique Anscombre-Ducrot, l'analyse argumentative a pour objet principal les connecteurs pragmatiques, en tant qu'ils fonctionnent comme traces de l'activité argumentative des énonciateurs. C'est donc au plan de l'analyse de ces connecteurs que l'analyse conversationnelle intervient. Pour cela, je ferai une quatrième hypothèse (interne) concernant les connecteurs pragmatiques, hypothèse qui me permettra de définir les deux notions clefs de *condition d'emploi* et *d'instruction* :

H4 : un connecteur pragmatique définit des contraintes séquentielles et des contraintes interprétatives (contraintes d'enchaînement)

---

(7) On trouve dans Ducrot (1980a,15) une telle définition de l'orientation argumentative, qui a pour fonction d'"entraîner le destinataire dans telle ou telle direction".

Je définirai les contraintes séquentielles comme les *conditions d'emploi* associées aux connecteurs et les contraintes interprétatives comme leurs *instructions*. Cette distinction a pour objet, non de remettre en question les analyses argumentatives faites jusqu'à présent, mais plutôt de localiser de façon plus précise le lieu d'application des propriétés sémantico-argumentatives faisant partie de la définition (en termes de schéma ou d'instruction) du connecteur.

Par *condition d'emploi* (c'est-à-dire contraintes séquentielles), j'entends les contraintes que pose le connecteur sur les constituants qu'il relie. Les conditions d'emploi définissent donc les propriétés que les énoncés (dans la terminologie genevoise les actes de langage ou les interventions) doivent avoir pour pouvoir être articulés par le connecteur. Poser de telles conditions signifie qu'il est possible d'évaluer, à un moment *t* de la description, le caractère bien formé de la séquence<sup>(8)</sup>. Il me semble en effet nécessaire de distinguer deux types de malformations dans les séquences de constituants connectés : celles qui relèvent de la non-satisfaction des conditions d'emploi et celles qui relèvent de la non-satisfaction des contraintes interprétatives (instructions). Soit la différence (8) et (9) :

(8) \* *Gaston est intelligent, mais génial*

(9) ? *Gaston est intelligent, mais lubrique*

Ces deux énoncés font quelques problèmes, pour des raisons à mon avis fort différentes. Seul (8) est mal formé argumentativement alors que (9) ne l'est pas. Cela signifie que s'il est difficile de tirer la conclusion pertinente en (9) - l'interlocuteur réagira certainement en posant la question *pourquoi tu dis ça ?*<sup>(9)</sup> - (8) par contre est mal formé (quel que soit le contexte dans lequel il est utilisé) étant donné que les constituants *Gaston est intelligent* et *Gaston est génial* ne sont pas antiorientés.

---

(8) Il s'agit ici d'une bonne formation argumentative, que je qualifierai plus loin d'*homogénéité argumentative*.

(9) De façon plus précise, je dirai que (9) ne satisfait pas la condition d'accessibilité de la conclusion (cf. Moeschler & de Spengler 1982).

Comme j'ai indiqué préalablement la nécessité de distinguer deux types de connecteurs pragmatiques (argumentatifs vs non argumentatifs), je poserai deux types de conditions d'emploi : argumentatives et non argumentatives.

Les conditions d'emploi *argumentatives* sont les *orientations argumentatives*. Je définirai donc l'orientation argumentative comme une propriété de l'énoncé (type). Plus précisément, l'orientation (OR) est une fonction d'un énoncé (*e*) dans une visée argumentative (*r*), fonction que l'on peut représenter de la façon suivante :

(10) OR (*e*, *r*)

Il découle de cette définition que tout connecteur argumentatif impose aux constituants (ou énoncés) qu'il articule de satisfaire certaines conditions liées aux orientations, c'est-à-dire d'avoir la propriété d'être co- ou antiorientés.

Aux conditions d'emploi argumentatives (orientations), j'opposerai les conditions d'emploi *non argumentatives*, que je qualifierai de *démonstration*. La démonstration est une relation qui correspond en fait à la relation d'argumentation au sens large telle qu'elle est définie chez Anscombe-Ducrot. Si l'orientation est une propriété des énoncés, la démonstration est une propriété de l'intervention (cf. Moeschler, Schelling & Zenone 1982). La démonstration peut être formulée comme une fonction d'argument(s) ( $p_i$ ) dans une conclusion (R) :

(11) DEM ( $p_1$ ,  $p_2$ , ...  $p_n$ , R)

Comme l'orientation, qui est en relation aux instructions argumentatives du connecteur (cf. la notion de visée argumentative qui lui est associée), la démonstration est nécessairement liée à des instructions, mais non argumentatives cette fois (cf. ci-dessous). Si elle est cependant définie comme une condition d'emploi (c'est-à-dire comme une contrainte séquentielle et non comme une contrainte interprétative), c'est essentiellement

en raison de la nécessité de pouvoir évaluer la pertinence de la relation au plan argumentatif (au sens large), c'est-à-dire son caractère homogène argumentativement.

Avant d'aller plus loin et de définir les instructions, examinons, à l'aide de deux exemples, la différence entre ces conditions d'emploi :

(12) *Il fait beau, mais je suis fatigué*

(13) *Il fait beau, mais je suis fatigué ; je ne sortirai donc pas*

Je dirai que ces deux énoncés sont bien formés, c'est-à-dire que leurs constituants satisfont les conditions d'emploi associées au connecteur (respectivement *mais* et *donc*). En d'autres termes, en (12) les constituants  $e_1$  et  $e_2$  articulés par *mais*, sont antiorientés, alors qu'en (13), l'ensemble  $e_1$  *mais*  $e_2$  constitue un argument pour la conclusion R ( $e_3$ ) introduite par *donc*.

Pour compléter cette description, il me faut introduire la notion d'*instruction*, qui correspond aux contraintes interprétatives. Je reprendrai ici la définition de Ducrot (1980 b), tout en la contraignant quelque peu. La contrainte que j'apporterai est liée au fait qu'une partie de ce qui est associé aux instructions a été déplacée dans les contraintes séquentielles (conditions d'emploi), c'est-à-dire les faits d'orientation et de démonstration. Je définirai globalement une *instruction comme la condition nécessaire à l'interprétation de la séquence articulée par le connecteur, condition que je restreindrai à la recherche d'un implicite*. Je distinguerai à nouveau deux types d'instructions : argumentatives et non argumentatives.

Les *instructions argumentatives* posent comme condition à l'interprétation de la séquence la recherche d'un *implicite argumentatif r* défini comme la *visée argumentative*. La visée argumentative *r* a pour propriété de recevoir un indice de polarité  $\alpha$ , déterminé par l'orientation de l'énoncé. De même que je distinguais la co- et l'antiorientation, je distinguerai la co- et l'antipolarité. Si la polarité peut être définie

par la fonction suivante :

$$(14) \text{ POL } (r, \alpha) \quad \text{ou} \quad \alpha = <+, ->$$

il en découle que l'on peut reformuler la fonction OR en (10')

$$(10') \text{ OR } (e, \alpha \ r)$$

Il apparaît donc que lorsque l'instruction est argumentative, la relation basique posée par le connecteur est formulable en termes des contraintes séquentielles (conditions d'emploi), c'est-à-dire par la fonction orientation<sup>(10)</sup>.

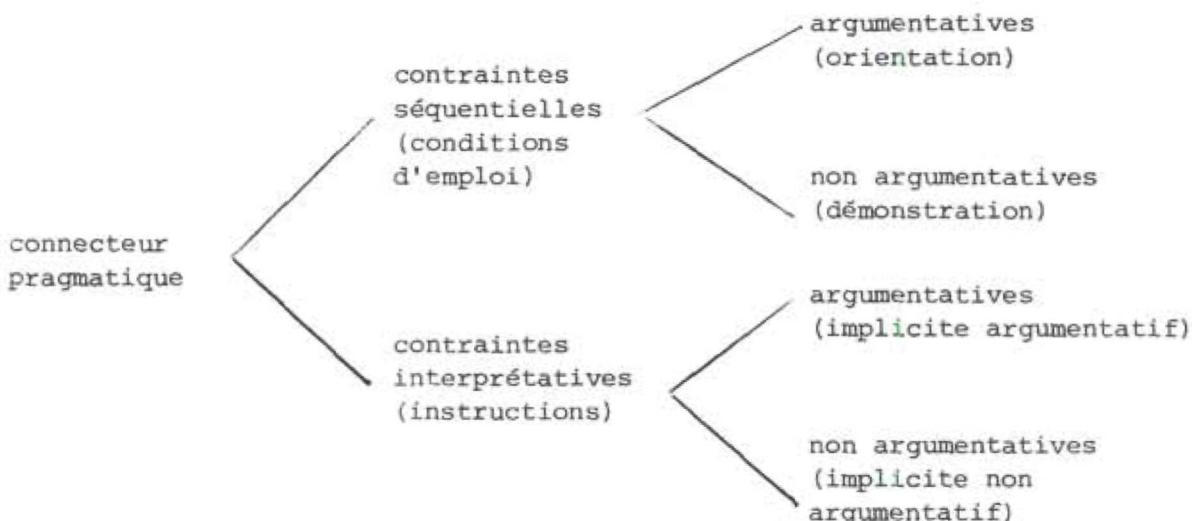
Les *instructions non argumentatives*, posées par les connecteurs non argumentatifs, imposent comme condition à l'interprétation de la séquence un *implicite non argumentatif*. Cet implicite sera formulé tentativement sous la forme d'un *topos* de type  $X \rightarrow Y$  (chaque fois que l'on a  $X$ , on a  $Y$ ). Il faut noter que les instructions non argumentatives, à la différence des instructions argumentatives, ne donnent pas comme condition à l'interprétation ce qui est l'objet du discours (visée argumentative), mais plutôt une prémissse implicite qui permet de fonder la relation entre les constituants connectés. Cela signifie que la suite  $X$  *donc*  $Y$  (en tant qu'emblème d'une relation non argumentative) nécessite, pour interpréter la relation posée par *donc*, la validité de l'implicite non argumentatif "chaque fois que l'on a  $X$ , on a  $Y$ " (cf. à propos de *donc* Moeschler, Schelling & Zenone 1982). Il découle de cette remarque que lorsque l'instruction est non argumentative, la relation posée par le connecteur est formulable en termes des contraintes séquentielles (conditions d'emploi) par la fonction *démonstration*. En d'autres termes, l'implicite non argumentatif est une condition interprétative nécessaire à la définition des conditions séquentielles non argumentatives définissant la démonstration. Cela signifie donc que si la démonstration est du type DEM ( $p, R$ ), le caractère bien formé de la relation est tributaire de la prémissse  $X \rightarrow Y$ , où  $X$

---

(10) De même que j'observais préalablement l'interdépendance des faits de mise en séquence et d'interprétation, il apparaît que conditions d'emploi et instructions sont interdépendantes, puisque les conditions d'emploi introduisent nécessairement l'objet des instructions.

est interprété comme argument (*p*) et *Y* comme conclusion (*R*)<sup>(11)</sup>.

Avant de donner une définition des conditions d'emploi et des instructions de quelques connecteurs concessifs, je résumerai les distinctions posées préalablement pour la description des connecteurs :



Je ne me proposerai pas de donner une description détaillée des connecteurs concessifs *mais*, *quand même* et *pourtant*<sup>(12)</sup>, mais d'indiquer seulement en quoi ils se différencient du point de vue de leurs instructions et de leurs conditions d'emploi. Je partirai de l'hypothèse que *mais* est un concessif argumentatif, *pourtant* un concessif non argumentatif (qualifié ailleurs de logique) et *quand même* un concessif argumentatif, bien qu'il soit proche à certains égards de *pourtant*.

- *e*<sub>1</sub> *mais e*<sub>2</sub> : l'instruction argumentative (c'est-à-dire la condition nécessaire à la compréhension de la relation qu'il introduit) est "chercher la visée argumentative *non-r*". Les conditions d'emploi sont l'antiorientation de *e*<sub>1</sub> et *e*<sub>2</sub> (ceci en conformité avec le schéma Anscombe-Ducrot).

(11) Dans les travaux précédents de l'équipe genevoise (cf. CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 4), la notion d'instruction argumentative est opposée à celle d'instruction fonctionnelle, caractérisant la propriété d'un connecteur (non argumentatif au sens étroit) d'indiquer le caractère directeur vs subordonné des constituants qu'il introduit. Si cette notion est pertinente du point de vue descriptif et classificatoire, il me semble néanmoins que les restrictions apportées à la notion d'instruction rendent non nécessaire une telle notion.

(12) On trouvera une proposition de description dans Moeschler & de Spengler (1982), grandement tributaire des travaux d'Anscombe & Ducrot (1977 et 1978-79 notamment) de même que de Jayez (1981).

-  $e_1$  pourtant  $e_2$  : l'instruction est non argumentative et consiste à chercher l'implicite non argumentatif " $p(e_1)$  est normalement cause de  $non-q(e_2)$ " ( $p$  et  $r$  étant les contenus respectifs de  $e_1$  et  $e_2$ ). Les conditions d'emploi ne portent pas sur l'orientation des constituants articulés, mais sur le caractère démonstratif de l'intervention dans laquelle ils apparaissent. Elles imposent donc à  $q(e_2)$  d'être un argument en faveur de l'invalidation de l'implicite non argumentatif (conclusion) (13).

-  $e_1$  quand même  $e_2$  : l'instruction argumentative est "chercher  $r$ " (visée argumentative de  $e_1$ ) et "interpréter  $e_2$  comme  $non-r$ " (visée argumentative de la séquence). Les conditions d'emploi, comme pour pourtant, imposent à  $e_2$  d'invalider la relation d'orientation de  $e_1$  à  $r$ .

Je résumerai ces descriptions sommaires par le tableau suivant :

	argumentatives		non argumentatives
	mais	quand même	pourtant
instructions	$non-r$	$\left( \begin{array}{l} r \\ e_2 \equiv non-r \end{array} \right)$ et $\left\{ \begin{array}{l} p \rightarrow non-q \\ q \rightarrow non-p \end{array} \right\}$ ou	
conditions d'emploi	$\left( \begin{array}{l} OR(e_1, r) \\ OR(e_2, non-r) \end{array} \right)$ et $\left( \begin{array}{l} OR(e_1, r) \\ w(r, non-r) \end{array} \right)$ et	$\left\{ \begin{array}{l} DEM(q, non(p \rightarrow non-q)) \\ DEM(p, non(q \rightarrow non-p)) \end{array} \right\}$ ou	

J'aimerais maintenant montrer en quoi ce type d'analyse des connecteurs reçoit quelque légitimité du point de vue conversationnel. C'est en fait en rapport aux modalités d'intégration des séquences concessives et aux

(13) Etant donné la possibilité d'une relation symétrique avec pourtant, on peut obtenir des instructions et conditions d'emploi inverses de celles mentionnées (cf. tableau).

problèmes qu'elles posent par l'introduction d'une contradiction que ce type de traitement peut se justifier.

L'idée de contraindre conversationnellement les faits argumentatifs et non argumentatifs des connecteurs pragmatiques (et notamment les concessifs) est liée à deux hypothèses internes que je développerai par la suite :

H5 : la satisfaction des contraintes interprétatives et séquentielles permettent de définir l'*homogénéité argumentative* des constituants articulés, et a fortiori l'intégration argumentative de la séquence.

H6 : toute démonstration (interne à une intervention) se fait via l'orientation de ses constituants.

L'intérêt pour les connecteurs pragmatiques de concession a été au départ, dans l'optique de l'analyse conversationnelle, déterminée par l'observation de l'introduction d'une contradiction dans ce mouvement discursif. Cependant, tout traitement des connecteurs concessifs, s'il reconnaît une telle propriété, doit nécessairement rendre compte du processus d'invalidation de cette relation. Le principe de force argumentative, proposé par Anscombe & Ducrot pour *mais*, n'est en fait qu'un cas particulier du processus d'invalidation de la contradiction dans la concession. Celui-ci me semble pouvoir recevoir un statut plus général si l'on admet l'axiome suivant définissant l'*homogénéité argumentative* :

A : une séquence est homogène argumentativement si et seulement si ses constituants sont coorientés.

Il découle de ce principe essentiellement deux choses :

(i) D'une part, le rôle des contraintes séquentielles (conditions d'emploi) et des contraintes interprétatives (instructions) est, dans le cas des connecteurs concessifs, de lever la contradiction qu'ils introduisent, donc de rendre la séquence homogène argumentativement. Si l'on se

réfère à la description des concessifs, on constate, soit au niveau des instructions (*mais*), soit au niveau des conditions d'emploi (*pourtant, quand même*), qu'une telle contrainte est satisfaite.

(ii) D'autre part, et de façon plus problématique, se pose le problème de la coorientation des constituants pour les connecteurs non argumentatifs, pour lesquels la résolution de la contradiction se fait dans le cadre de la relation démonstrative qu'ils introduisent, qui, telle qu'elle a été formulée, n'introduit pas comme propriété des constituants articulés leur orientation. Or l'hypothèse interne H6, que je voudrais étayer quelque peu, pose une relation d'ordre entre faits d'orientation et faits de démonstration. C'est sur ce dernier problème théorique que j'aimerais m'arrêter, en regard à la notion d'*intégration argumentative*<sup>(14)</sup>.

La nécessité de poser les principes de l'homogénéité argumentative et de subordination de la démonstration à l'orientation est liée au caractère général du mode de composition complexe des constituants conversationnels, c'est-à-dire de l'intégration. L'homogénéité argumentative définit les propriétés nécessaires des constituants (être coorientés) pour être intégrés argumentativement. L'intégration argumentative dont il est question est limitée à l'aspect monologal des séquences (interven-

(14) Notons que l'hypothèse interne H5 relève au départ d'un postulat sur le langage, qui se situe pleinement dans la perspective de Ducrot sur l'argumentation. Il s'agit à ce titre d'être au clair sur le fait qu'une telle hypothèse a pour conséquence de voir dans les faits d'orientation (marqués ou non marqués) une notion sémantique primitive, qui tranche singulièrement avec les théories sémantiques traditionnelles dites représentationalistes, selon lesquelles les signes linguistiques ont pour fonction de désigner des objets ou des propriétés. Contrastivement, l'hypothèse de Ducrot viserait plutôt à subordonner les représentations linguistiques à leurs potentialités argumentatives. Ce postulat, s'il a pour l'instant l'inconvénient d'être non falsifiable, a cependant l'avantage d'interroger un certain nombre de faits linguistiques traditionnellement reconnus comme anodins et de contraindre l'analyse conversationnelle de façon cruciale.

tions), les faits dialogaux présentant d'autres problèmes<sup>(15)</sup>. L'intégration argumentative est un fait de l'intervention, comme la démonstration est une propriété argumentative (au sens large) de l'intervention. S'il est légitime de poser théoriquement une relation d'ordre entre faits de constituants (orientation, homogénéité) et faits d'intervention (démonstration, intégration), il est par conséquent nécessaire d'admettre que lorsque les orientations argumentatives ne sont pas données par les conditions d'emploi et que la séquence est néanmoins homogène argumentativement (par démonstration), un principe de rétrointerprétation intervient rendant possible d'une part l'attribution d'orientations aux constituants et d'autre part l'intégration argumentative de l'intervention (c'est ce qui se passe avec *pourtant* par exemple). Cette propriété de rétrointerprétation des constituants, outre un fait tout à fait général des enchaînements des constituants conversationnels, explique de plus l'ambiguïté décisionnelle sur le caractère argumentatif ou non argumentatif des connecteurs (cf. *pourtant*). Il découle de ces remarques que le traitement des connecteurs non argumentatifs n'invalider nullement la distinction entre deux ordres de faits dans le discours (discours argumentatif et discours démonstratif) ni la relation, théoriquement fondamentale, entre orientation et démonstration (cf. H5). Toute démonstration dans le discours ne serait donc finalement qu'une modalisation particulière d'un phénomène argumentatif plus général qu'est l'orientation. Cette précision me semble d'autant plus nécessaire qu'elle permet de lever l'ambiguïté du concept démonstration, qui pourrait se voir attribuer une lecture logiciste restrictive.

---

(15) Cette restriction est liée au fait que l'intégration argumentative des séquences monologales est directement liée aux contraintes d'enchaînement, alors que ce que nous appelons intégration fonctionnelle (output de l'analyse conversationnelle) doit rendre compte de la satisfaction des contraintes structurelles. Comme les développements en question concernent les faits d'enchaînement, et non de structure, je laisserai de côté les problèmes d'intégration dialogale et fonctionnelle.

BIBLIOGRAPHIE

ANSCOMBRE, J.C. (1982) : "Structures argumentatives et expression linguistique du raisonnement", in Approches formelles de la sémantique naturelle, Toulouse, CNRS-UPS-UTM-ADI (Travaux en informatique, logique, linguistique), 1-25.

ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O. (1977) : "Deux *mais* en français?", LINGUA 43, 23-40.

ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O. (1978-79) : "Lois logiques et lois argumentatives", LE FRANÇAIS MODERNE 46, 347-57 et 47, 35-52.

AUCHLIN, A. (1981) : "Réflexions sur les marqueurs de structuration de la conversation", ETUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE 44 (L'analyse de conversations authentiques), 88-103.

AUCHLIN, A., MOESCHLER, J. & ZENONE, A. (1981) : "Notes sur les mouvements récursifs", ETUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE 44 (L'analyse de conversations authentiques), 104-112.

BRUXELLES, S. et al. (1980) : "Mais occupe-toi d'Amélie", in DUCROT, O. et al., Les mots du discours, Paris, Minuit, 98-130.

CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 4 (Concession et consécution dans le discours), Université de Genève, 1982.

DUCROT, O. (1980 a) : Les échelles argumentatives, Paris, Minuit.

DUCROT, O. (1980 b) : "Analyse de textes et linguistique de l'énonciation", in DUCROT, O. et al., Les mots du discours, Paris, Minuit, 7-56.

JAYEZ, J. (1981) : Etude des rapports entre l'argumentation et certains adverbes français, thèse de troisième cycle, Université d'Aix-Marseille-I.

MOESCHLER, J. (1982) : Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation, Berne, Peter Lang (Sciences pour la communication 2).

MOESCHLER, J. & de SPENGLER, N. (1981) : "Quand même : de la concession à la réfutation", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 2 (Actes du 1er colloque de pragmatique de Genève, 16-18 mars 1981), Université de Genève, 93-112.

MOESCHLER, J. & de SPENGLER, N. (1982) : "La concession ou la réfutation interdite", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 4 (Concession et consécution dans le discours), Université de Genève, 7-36.

MOESCHLER, J., SCHELLING, M. & ZENONE, A. (1982) : "Structure de l'intervention, connecteurs pragmatiques et argumentation : à propos d'Agora", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 4 (Concession et consécution dans le discours), Université de Genève, 165-187.

ROULET, E. (1981) : "Echanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation", ETUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE 44 (L'analyse de conversations authentiques), 7-39.